

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le 17 décembre 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 15

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 2

- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée, pouvoir donné à Madame Michèle DOLLÉ.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20241204

FINANCES TARIFS 2025 : Service de Portage des repas, service Accompagnement, activités Famille

En prévision du budget 2025, il convient de procéder à la révision des tarifs appliqués au service de portage des repas à domicile, au service accompagnement et aux activités Famille.

1/ Portage des repas à domicile

Pour rappel, lors du Conseil d'administration du 25 octobre 2017, les administrateurs ont adopté la mise en œuvre d'une tarification sociale s'appuyant sur la déclaration de revenu :

- Calcul du revenu pris en compte par le service (Quotient) =

Revenu Fiscal de Référence / nombre de personnes vivant au foyer au moment de la déclaration

- 3 tranches ont été créées.

Selon les informations publiées par l'INSEE, sur une année, les prix à la consommation augmenteraient de 1,3 % en novembre 2024.

En 2024, les tranches ont été augmentées de 2 % comme en 2023 et les tarifs de 4 % (5 % en 2023).

Au 30 novembre 2024, nous prévoyons une activité pour l'année 2024 aux alentours de 20 500 repas soit une hausse de 500 repas par rapport à 2023 tout en prenant en compte les annulations pour les fêtes de fin d'année avec la présence des familles.

L'activité est en hausse de 2,60 % par rapport à 2023 (19 977 repas) qui présentait une baisse d'activité de -4,76 % par rapport à 2022 (21 000 repas).

L'année montre une diminution des repas livrés sur la période estivale mais une reprise de l'activité depuis le mois d'octobre proche des 1750 repas par mois. La part de la formule allégée se maintient aux alentours de 48 % des commandes.

Les éléments de construction du budget 2025 :

- une activité annuelle prévisionnelle à 21 000 repas,
- le nouveau marché de fourniture des repas avec OREDIA/Médirect à compter du 1^{er} Janvier 2025 avec un maintien des tarifs appliqués en 2024 lors du marché avec Océane Restauration à savoir la formule complète à 6,654 € TTC, la formule allégée à 5,656 € TTC et les menus spécifiques à 6,654 € TTC,
- un maintien des effectifs en ressources humaines. Pour 2025, la revalorisation du RIFSEEP est prise en charge par la Ville avec le versement d'une subvention supplémentaire à la subvention annuelle d'équilibre au budget principal. Le budget principal du CCAS réaffectera aux 3 budgets annexes les montants nécessaires,
- l'intégration du résultat de fonctionnement 2024 qui sera déficitaire pour un peu plus de 15 000 Euros (-14 479 € en 2023).

Au vu de ces éléments, il est proposé d'appliquer une hausse de **1%** aux montants des tranches et de **2,5%** aux tarifs des repas.

Tranches 2024	Propositions Tranches 2025
Tranche 1 : Quotient < 10 987 €	Tranche 1 : Quotient < 11 097 €
Tranche 2 : 10 987 € < Quotient < 17 030 €	Tranche 2 : 11 097 € < Quotient < 17 200 €
Tranche 3 : Quotient > 17 030 €	Tranche 3 : Quotient > 17 200 €

Tarifs 2024			Propositions Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025	
3 tranches	Formule complète	Formule allégée	Formule complète	Formule allégée
T1	9,24 €	8,66 €	9,47 €	8,88 €
T2	9,79 €	9,24 €	10,03 €	9,47 €
T3	10,62 €	9,79 €	10,89 €	10,03 €

Au sein de ces différents tarifs, le coût de livraison représente 25 % du tarif appliqué.

2/ Service accompagnement

Le tarif 2024 correspond au tarif unique pratiqué par les services publics de transport qui est à 2 € depuis plusieurs années. Il est proposé pour 2025 de passer de 2 à **3 €**.

Dans le cadre de la convention avec la CARSAT et de leur aide à la mobilité pour leurs bénéficiaires, il est proposé, après étude du coût de revient du service, que pour les usagers ressortissant CARSAT, le service accompagnement sera facturé à la Caisse de retraite au tarif de **12,50 €** en 2025 (10 € en 2024).

3/ Activités Familles

L'organisation des ateliers cuisine a été transférée à l'Espace de Vie Sociale en septembre 2024 suite à l'arrivée de la Référente Famille avec l'objectif de basculer la gestion financière des ateliers à l'EVS à compter de Janvier 2025. Il n'y a donc plus de tarif à prévoir au niveau du CCAS pour les ateliers cuisine. Concernant les autres activités d'ordre culturel, il est proposé pour 2025 de maintenir le tarif à 1€.

	Tarifs 2024	Proposition Tarifs 2025
Ateliers Cuisine Adultes	1 €	
Ateliers cuisine Familles	1 €	
Visite Guidée du Haras	1 €	1 €
Spectacles proposés par le service culturel de la ville d'Hennebont ou spectacles se déroulant au centre socioculturel Jean Ferrat	1 €	1 €

RECAPITULATIF DES TARIFS 2025 DU CCAS

	Tarifs 2024		Propositions tarifs 2025		
		Formule complète	Formule allégée	Formule complète	Formule allégée
Portage des repas à domicile	T1	9,24 €	8,66 €	9,47 €	8,88 €
	T2	9,79 €	9,24 €	10,03 €	9,47 €
	T3	10,62 €	9,79 €	10,89 €	10,03 €
Service accompagnement Dispositif Aide à la mobilité pour les ressortissants CARSAT facturé à la caisse de retraite			2 €		3 €
			10 €		12,50 €
Activités Famille - Ateliers cuisine Adultes - Ateliers cuisine Familles - Visite Guidée du Haras - Spectacles proposés par le service culturel de la ville d’Hennebont ou spectacles se déroulant au centre socioculturel Jean Ferrat			1 €	Transférés à l’EVS	
			1 €	Transférés à l’EVS	
			1 €		1 €
			1 €		1 €

Tranche 1 : Quotient < **11 097 €** - Tranche 2 : **11 097 €** < Quotient < **17 200 €** - Tranche 3 : Quotient > **17 200 €**
 Quotient = Revenu Fiscal de Référence / nombre de personnes vivant au foyer au moment de la déclaration

Concernant les activités Famille, il est proposé également d’autoriser, par la présente délibération, le principe de remboursement des sommes déjà versées par les usagers en cas d’annulation de l’évènement par le CCAS ou par le prestataire en charge de l’organisation de l’évènement.

Vu le Code de l’Action Sociale et des Familles,
Vu le rapport présenté,

Le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- ➔ **D’APPROUVER** la grille tarifaire du CCAS pour l’année 2025,
- ➔ **D’AUTORISER** le remboursement des sommes versées par les usagers des activités Famille en cas d’annulation de l’évènement par le CCAS ou par le prestataire en charge de l’organisation de l’évènement.
- ➔ **DE DIRE QUE** les crédits seront prévus en recette de la manière suivante :
 - Budget annexe 2025 du Service de Portage de repas à l’imputation 70878,
 - Budget principal 2025 du CCAS à l’imputation 70878 et 7088 (Fonctions 4238 et 424).

Pour extrait certifié conforme,
 La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l’application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr